Déclaration d'intention

sur la coopération en matière d'énergie nucléaire civile entre le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer de la République Française

et le ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie du Japon

La France et le Japon ont en commun un long passé de coopération dans le domaine de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, reposant sur l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Japon relatif à la coopération dans le domaine des usages pacifiques de l'énergie nucléaire conclu à Tokyo le 26 février 1972, modifié par le Protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Japon fait à Paris le 9 avril 1990. La coopération entre les deux pays dans ce domaine a été élargie et approfondie par diverses voies, notamment l'industrie et la recherche-développement.

Reconnaissant l'importance de l'avantage mutuel, le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer de la République française et le ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie du Japon (ci-après collectivement dénommés « les deux partenaires ») sont tous deux désireux de renforcer la coopération industrielle et les travaux conjoints de recherche-développement en développant leur partenariat stratégique et ont décidé d'adopter la présente Déclaration d'intention.

Reconnaissant que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis environnementaux auxquels la société internationale est confrontée et qu'ils appellent une réponse ambitieuse à l'échelle mondiale, et se félicitant de la conclusion de l'Accord de Paris, les deux partenaires réaffirment leur engagement de contribuer au niveau international à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et

considèrent que l'énergie nucléaire donne accès à une énergie sans carbone, fiable et abordable qui atténue les incidences négatives des changements climatiques à condition toutefois d'en assurer la sûreté.

Sûreté, sécurité et non-prolifération nucléaires au niveau mondial

Les deux partenaires réaffirment la nécessité de continuer à définir et à mettre en œuvre les normes de sûreté les plus élevées ainsi que de renforcer la sécurité nucléaire et la non-prolifération nucléaire.

Les deux partenaires soulignent particulièrement l'importance que revêtent pour les échanges commerciaux et industriels dans le domaine des technologies nucléaires le respect de la propriété intellectuelle, la mise en place d'un contrôle rigoureux des exportations et leur attachement à l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

En outre, afin de mettre en œuvre ces objectifs au niveau mondial, les deux partenaires réaffirment leur engagement de renforcer la coopération dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres instances internationales, ainsi que de leur coopération bilatérale.

2 Cycle du combustible (y compris la gestion et l'entreposage de déchets radioactifs)

Les deux partenaires s'emploient actuellement à développer leurs politiques de recyclage du combustible usé en accordant une attention élevée à l'usage efficace des ressources naturelles et à la minimisation du volume et de la radiotoxicité des déchets radioactifs. L'industrie française et l'industrie japonaise entretiennent de bonnes relations en matière de prestation des services et de fourniture des technologies appropriés. Les deux partenaires continueront de soutenir le renforcement de la

coopération en vue de la mise en exploitation commerciale de l'usine de retraitement et de l'usine de combustible MOX de Rokkasho au Japon. Ils feront également usage de l'expérience issue de cette coopération pour le développement à long terme de leurs politiques de recyclage du combustible usé.

Le stockage définitif des déchets radioactifs constitue également un sujet important. Les deux partenaires continueront d'avoir des échanges réguliers d'informations sur cette question.

3 Réacteurs à neutrons rapides

La France et le Japon ont un long passé de coopération dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides et du cycle du combustible correspondant.

La coopération actuelle porte sur le projet ASTRID. Ce projet, qui vise à mettre au point un démonstrateur technologique de quatrième génération à l'échelle industrielle et le cycle du combustible correspondant, est axé sur des innovations en matière de sûreté et d'opérabilité. ASTRID devrait être construit en France dans le but d'optimiser l'efficacité des réacteurs industriels à venir.

Les deux partenaires reconnaissent que la collaboration actuelle dans le cadre de l'Arrangement général relatif au programme ASTRID et à la collaboration dans le domaine des réacteurs rapides au sodium entre le Commissariat français à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, le ministère japonais de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie et le ministère japonais de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et des Technologies signé le 5 mai 2014 constitue une grande réussite et que le champ d'application de cette collaboration a d'ores et déjà été étendu. Les deux partenaires poursuivront cette collaboration dans le même esprit.

En outre, sur la base de la réussite des activités en cours, les deux partenaires décident d'engager une discussion sur un nouveau cadre éventuel de cette collaboration afin d'approfondir leur coopération dans ce domaine.

Cette discussion a pour buts :

- d'approfondir leurs consultations afin de définir plus clairement une conception technique commune du démonstrateur ASTRID, notamment les moyens d'intégrer les ajustements entre les technologies française et japonaise aux études de conception déjà menées depuis 2010;
- d'identifier une nouvelle forme éventuelle de collaboration en recourant au savoir-faire et à l'expérience des deux partenaires, en assurant une gestion appropriée et équitable de la propriété intellectuelle et en prenant en compte la réflexion menée du côté français sur une organisation nouvelle pour les phases suivantes de ce projet;
- d'identifier en France et au Japon les installations qui pourront être utilisées pour procéder à l'homologation de la conception et aux travaux de recherchedéveloppement.

Les deux partenaires feront tout ce qui est en leur pouvoir pour mener à bien cette discussion d'ici à la fin de 2018, ou plus tôt si cela est possible, afin de mettre en œuvre la nouvelle phase de leur collaboration.

4 Démantèlement et décontamination

Reconnaissant l'importance de la coopération dans le domaine du démantèlement d'installations nucléaires, les deux partenaires continueront de soutenir et d'encourager leur partenariat. Considérant que le démantèlement de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi constitue une tâche sans précédent, la coopération internationale, tant au niveau institutionnel qu'au niveau industriel, est essentielle. Les deux partenaires reconnaissent en particulier la nécessité de développer leur coopération industrielle bilatérale.

Dans le domaine de la recherche fondamentale en vue du démantèlement de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, les deux partenaires se félicitent de la collaboration en cours entre les ministères et organismes de recherche compétents comme le Centre de collaboration des laboratoires de recherche avancée sur le démantèlement (CLADS) de l'Agence de l'énergie atomique du Japon (JAEA).

5 Coopération industrielle

Les deux partenaires se félicitent de la signature entre la République française, Areva, Mitsubishi Heavy Industry (MHI) et Japan Nuclear Fuel Limited des documents juridiques relatifs à la participation à New Areva, actif dans le domaine des activités du cycle du combustible nucléaire.

Cet investissement illustre l'alliance établie de longue date entre l'industrie française et l'industrie japonaise. Les deux partenaires notent que cette alliance bilatérale contribuera à une coopération toujours plus forte en vue d'assurer le démarrage en bon ordre et la stabilité de l'exploitation des usines de retraitement et de combustible MOX de Rokkasho au Japon, et conduira au développement du recyclage du combustible usé en accord avec les plus hauts standards de sûreté, de sécurité et de non-prolifération.

Les deux partenaires reconnaissent que l'ouverture du capital de New NP (entité d'Areva axée sur le secteur des réacteurs) est en cours de discussion et se félicitent des efforts menés dans le cadre des discussions en cours avec MHI.

Les deux partenaires soulignent également l'importance de la coopération dans le domaine du réacteur franco-japonais ATMEA 1 qui promeut les normes de sûreté les plus élevées sur le marché international. Ce projet, qui résulte de dix années de partenariat entre Areva et MHI, bénéficiera également de l'expertise et de l'expérience

d'Électricité de France (EDF), principal acteur français dans le domaine des réacteurs nucléaires, dans un cadre de coopération qui devra être redéfini dans un proche avenir.

Les deux partenaires confirment leur intention de continuer à soutenir le déploiement d'ATMEA 1 par les sociétés en Turquie et dans d'autres pays tiers. En particulier, elles estiment d'un commun accord qu'il convient de renforcer leur coopération pour répondre aux besoins de la Turquie en vue de faire progresser le projet SINOP.

6 Énergie de fusion

Dans le domaine de l'énergie de fusion, les deux partenaires prennent acte de la forte coopération entre les ministères et organismes de recherche compétents dans un grand nombre d'activités telles que le projet ITER en France et les activités de l' « Approche Elargie » au Japon.

La présente Déclaration d'intention est signée en double exemplaire à Paris le 20 mars 2017 en langues française et japonaise.

Pour le ministère de l'énergie, de l'environnement et de la mer de la République française

Signée par Ségolène ROYAL

Ministre de l'Environnement,
de l'Energie et de la Mer,
chargée des relations
internationales sur le climat

Pour le ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie du Japon

Signée par Hiroshige SEKO Ministre de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie